



**AVENANT A LA CONVENTION DE STAGE 2022-2023
CHANGEMENT DE DATES, DE JOURS ET/OU D'HORAIRES**

La présente convention règle les rapports entre :

L'Institut Catholique de Toulouse, représenté par son Recteur, Professeur François MOOG, et
L'entreprise privée, publique, association et tout type d'organisme public représenté par :

Nom et qualité : _____

Adresse : _____

Mail : _____ Téléphone : __/__/__/__/__

Elle concerne le stage de formation professionnelle effectué par :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Etudiant(e) préparant le diplôme de _____

N° carte étudiant : _____

Tél de l'étudiant(e) : __/__/__/__/__

Mail étudiant : _____

Modification des dates :

Début de stage : __/__/____

Fin de stage : __/__/____

Durée totale de stage en jours :

Durée totale de stage en heures :

Si la durée totale du stage, après prolongation, est supérieure à 2 mois consécutifs ou non (soit plus de 44 jours de présence à 7 heures par jour ; pour les présences discontinues, à partir de la 309^{ème} heure incluse) de présence, une gratification doit alors être versée.

Ce stage donne lui à une gratification :

Oui

Non



Modification des jours et/ou horaires :

	MATIN	APRES-MIDI	PAUSE	DUREE QUOTIDIENNE
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
Jour férié				
TOTAL HEBDOMADAIRE				

Fait en 3 exemplaires,

A : _____

Le : ____/____/____

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Le stagiaire

Le responsable de l'organisme d'accueil

P/O Le Recteur de l'ICT